Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification des seuils d'exploitation de l'installation BOLLORE du PLPN2 de OUDALLE ET SANDOUVILLE soumise a Autorisation de la nomenclature ICPE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Bolloré Logistics

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET : 5 5 2 0 8 8 5 3 6 0 0 7 9 2 — Forme juridique : Société européenne

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
1. a)	Exploitation d'entrepôts de stockage soumis à Autorisation de la nomenclature ICPE pour les rubriques 1450.1; 1510.1; 4001; 4310.1; 4330.1; 4755.2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la modification des seuils d'exploitation des rubriques suivantes (sans dépassement SEVESO seuil bas) :
- 4510 : de 99T à 160T, passage au régime de l'Autorisation ;
- 4331 : de 99 T à 300T, passage au régime de l'Enregistrement ;
- 1450 : de 4,63T à 20T, toujours en Autorisation ;
- 4130.2 : de 2,8 T à 9,95 T, toujours en Autorisation ;
- 4440, 4441 et 4442 : de 4,2 T à 10 T, toujours en Déclaration ;
- 4511 : de 25 T à 50 T, toujours non classé ; - 4722 : 0,022 T à 1 T, toujours non classé ;
- 4330 : de 10T à 3T, diminution au régime de Déclaration ; - 4310 : de 4 T à 3 T, toujours en Déclaration ;
- 4741 : 30 T, passage au régime de Déclaration ; 4801 : 49 T, non classé.

Par ailleurs, il est demandé une modification de l'arrêté préfectoral de l'exploitation, l'article 7.6.1.4 concernant la hauteur maximale de stockage de produits dangereux inflammables qui est limitée à 5 mètres. En application de l'arrête du 24 septembre 2022, article III.7 alinéa 3 : il est possible de stocker jusqu'à une hauteur maximale de 7,60 mètres en palettier . Des palettiers avec sprinklage intégré ont d'ores et déjà été mis en place, installations vérifiées et validées par le CNPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'adaptation des seuils limites de stockage dans les hangars du PLPN2, en adéquation avec les marchés et contrats de l'entreprise.
Par ailleurs, la modification de la hauteur maximale de stockage en palettiers vise une optimisation du stockage dans la cellule 2A

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y aura aucune phase de travaux pour ce projet, l'installation est déjà dimensionnée et sécurisée pour ces nouveaux volumes de stockage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation sera identique à celle décrite dans le dossier de demande d'autorisation déposé en juillet 2015. Le stockage de produits inflammables sera uniquement réalisé dans la cellule 2A. La seule modification consiste en la hauteur maximale plus importante de stockage des produits liquides inflammables en palettiers (de 5 à 7,6 mètres).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de plateforme logistique de Bolloré Logistics est implantée sur une surface de 9,8 ha dans l'emprise du Parc Logistique du Pont de Normandie 2 qui en totalise 77 dont 53 seront dédiés aux logisticiens. Le PLPN2 a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un arrêté d'autorisation en date du 26 février 2015. L'impact sur la faune et la flore a donc été caractérisé dans le dossier d'autorisation du projet PLPN2 porté par le GPMH, ce dernier s'étant engagé sur des mesures de réduction et de compensation de l'impact du projet PLPN2 sur la faune et la flore locale.
Le site de la plateforme logistique de Bolloré Logistics est également autorisé par arrêté préfectoral du 1er aout 2016.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Modification des seuils des rubriques ICPE suivantes :	
- 4331 ;	300 tonnes
- 4510 ;	160 tonnes
- 1450 ;	20 tonnes
- 4130.2	9,95 tonnes
- 4330 et 4310 ;	3 tonnes
- 4440, 4441 et 4442 ;	10 tonnes
L'entrepôt de stockage déjà construit d'une surface de	24 000 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parc Logistique du Pont de Normandie 2
Port 4934 – 76430 OUDALLE
BP 112 – 76051 LE HAVRE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 9 ° 2 8 ' 2 2 " 2 7 5 **Lat.** 0 0 ° 1 6 ' 4 4 " 8 7 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [X] Non [ ]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Exploitation d'entrepôts de stockage soumis à Autorisation de la nomenclature ICPE pour les rubriques 1450.1; 1510.1; 4001; 4310.1; 4330.1; 4755.2
Arrêté préfectoral du 1er aout 2016 autorisant la société BOLLORE LOGISTICS à exploiter une installation de stockage en entrepôt couvert à SANDOUVILLE et OUDALLE.
Modification des seuils réglementaires de l'installation, pas de modification d'utilisation, de conception, ni d'extension.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Communes de Sandouville et d'Oudalle sont des communes littorales
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	l'ensemble du site est considéré comme zone humide, excepté la superficie de la zone pré chargée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT de la Zone Industrialo-Portuaire du Havre Enquête publique terminée en 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Installation localisée à 1500 mètres du site Natura 2000 "Estuaire de Seine".
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prélèvement industriel dans la nappe Pas de modifications des prélèvements pour ce projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de terrassement pour ce projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas de terrassement pour ce projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Site déjà en activité et en place. La modification demandée n'impactera pas le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site déjà en activité et en place. La modification demandée n'impactera pas le milieu naturel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Site déjà en activité et en place. La modification demandée n'impactera pas le milieu naturel.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Site déjà en activité et en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site génère d'ores et déjà des risques thermiques, de surpressions et d'émissions de fumées. Ces risques ont été intégrés et étudiés dans l'étude de dangers de 2015. La présente modification de seuils n'engendrera pas de niveau de risque supplémentaire vis-à-vis des études déjà réalisées (hypothèses et scénarios étudiées plus contraignantes). L'installation est déjà dimensionnée pour ces nouveaux stockages (rétention, mur coupe feux, sprinklage, ...)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Pas de trafic supplémentaires vis-à-vis de la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Pas de nuisances sonores supplémentaires.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses supplémentaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cellule de stockage 2A déjà dimensionnée pour ce type de produit avec des mesures compensatoires déjà éprouvées dans l'étude de dangers du DDAE de 2015.
Pièce annexe jointe : l'étude de dangers de juillet 2015

Audit et évaluation de conformité de l'installation de sprinklage réalisée par le CNPP
Pièce annexe jointe : Rapport du CNPP ainsi que les levées de réserves consécutives au rapport.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la présente demande de modification de seuils et considérant que :
- cette modification n'a aucun impact supplémentaire sur l'environnement immédiat et éloigné ;
- l'installation est déjà dimensionnée pour ce volume supplémentaire ;
- l'installation est déjà équipée de mesures de sécurités permettant d'atteindre des niveaux de risques acceptables pour les produits stockées ;
- il n'y a pas de dépassement SEVESO seuil bas ;
- l'installation de sprinklage est dimensionnée pour ces produits et agrée par le CNPP ;

Nous considérons donc que l'évaluation environnementale ne nous semble pas pertinente pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes supplémentaires : - Étude de danger de juillet 2015 réalisé par AnteaGroup, Rapport A80612/A - Rapport de conformité du CNPP sur le système de sprinklage (avec les différentes levées de réserves).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à OUDALLE le, 26/08/2022 -
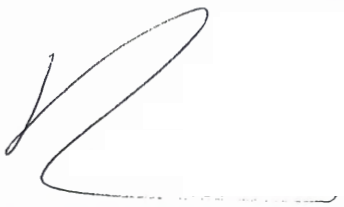
Signature